



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Synthèse des observations du public

Décret complétant la section 9 du chapitre III du titre IX du livre V du code de l'environnement

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère chargé de l'environnement du 13 novembre 2020 au 3 décembre 2020 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :
<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-completant-la-section-9-du-a2260.html>

Nombre et nature des observations reçues :

Deux cent trente-quatre (234) contributions ont été déposées sur le site de la consultation. Sur ces deux cent trente-quatre (234) contributions :

- Quatorze (14) contributions saluent l'initiative et avancent que le processus du réexamen des réacteurs électronucléaires au-delà de leur trente-cinquième année de fonctionnement et les modalités d'organisation de l'enquête publique associées ne vont pas assez loin ;
- Deux cent quatre (204) commentaires concernent le texte mais n'avancent aucune proposition ;
- Seize (16) commentaires ne concernaient pas directement le projet de décret.

Synthèse des modifications demandées :

La plupart des contributions portaient sur le processus du réexamen des réacteurs électronucléaires et sur les modalités d'organisation de l'enquête publique.

Différentes propositions de modification du projet ont été faites :

- Intégrer les aspects financiers, les rapports des commissions locales d'information et des avis de laboratoires indépendants dans le dossier d'enquête publique ;
- Conditionner le secteur de consultation à un accord de la commission local d'information compétente ;
- Informer le plus rapidement possible les collectivités, les départements et les régions concernées ainsi que la commission locale d'information compétente et les États transfrontaliers.

Fait à la défense, le 1^{er} juillet 2021